

DELIBERATION CFVU-081-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 15 septembre 2020,

Objet de la délibération : Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC)– DEVE

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 21 septembre 2020 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les modifications de MCC concernant le D.U. « Rebond M2S » sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

Christian ROBLÉDO *Président
de l'Université d'Angers*

Signé le 25 septembre 2020

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 25 septembre 2020

Fiche de modification des maquettes de formation

- § UFR :
- § Avis favorable du Conseil d'UFR du :
- § Passage   la CFVU du : 21 septembre 2020
- § Rentr e universitaire : 2020-2021

Formation concern e :

1 fiche par formation

Nature de la modification (merci de cocher la case) :

Structure :

- Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC
- Changement d'ECTS
- Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

- Modification des conditions de validation
- Modification de coefficient(s)
- Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

Charges d'enseignement :

- Modification du volume horaire
- Mutualisation ou d mutualisation
- Incidence financi re
- (joindre un argumentaire)*

§ **Avis et remarques  ventuelles de la Cellule Apog e :**

D tail de la modification   compl ter au verso :

Joindre les 2 maquettes (avant / apr s modifications)

| Intitulé des éléments | 2019/2020 | 2020/2021 |
|-----------------------|--|--|
| Enseignements | <p>Tous les enseignements sont obligatoires : coefficient 1.</p> <p>Français (36h : CC) Mathématiques (36h : CC) Anglais (36h : CC) Biologie/Chimie (36h : CC) Culture numérique (24h : CC) Culture générale (24h : CC) Théâtre (24h : assiduité) MTU (24h : assiduité) 3PE (36h : assiduité) Sport (16h : CC)</p> <p>TOTAL des cours : 292h</p> <p>Entretiens individuels pédagogiques (3x30 min)</p> <p>Stage (70h : rapport de stage)</p> | <p>Tous les enseignements sont obligatoires et suivis par tous les étudiants. Ces enseignements comportent un tronc commun et 2 parcours, un parcours majeur et un parcours mineur, selon le projet professionnel de chacun.</p> <p>Tronc commun : coefficient 2</p> <p>Français (36h : CC) Voltaire (24h : assiduité) Anglais (36h : CC) MTU (24h : assiduité) 3PE (24h : assiduité) Sport (16h : CC) Culture numérique (24h : CC)</p> <p><u>Parcours « santé »</u> : si parcours majeur : coefficient 3 / si parcours mineur : coefficient 2</p> <p>Mathématiques (36h : CC) Biologie (36h : CC) Pharmacie (12h : CC) Ethique du soin (24h : CC)</p> <p><u>Parcours « social »</u> : si parcours majeur : coefficient 3 / si parcours mineur : coefficient 2</p> <p>Culture sanitaire et sociale (24h : CC) Psychologie (24h : CC) Projet de prévention (12h : CC) Culture générale (12h : CC) Ethique du soin (24h : CC)</p> <p>TOTAL des cours : 364h</p> <p>Entretiens individuels pédagogiques (3x30 min)</p> <p>Entretiens individuels 3PE (3x45 min)</p> <p>4 semaines de stage (140h : rapport de stage)</p> |

Lieu des cours

Faculté de santé
Campus de Cholet

Faculté des sciences
Campus de Cholet

Maquette Rebond M2S 2020/2021

Angers et Cholet

| Matière | Nombre d'heures par campus | Modalités d'évaluation |
|--|-----------------------------------|-------------------------------|
| Tronc commun : coefficient 2 | | |
| Français | 36h | Contrôle continu |
| Voltaire | 24h | Assiduité |
| Anglais | 36h | Contrôle continu |
| Culture numérique | 24h | Contrôle continu |
| MTU | 24h | Assiduité |
| 3PE | 24h | Assiduité |
| Sport | 16h | Contrôle continu |
| Parcours santé : si parcours majeur coefficient 3 / si parcours mineur coefficient 2 | | |
| Mathématiques | 36h | Contrôle continu |
| Biologie | 36h | Contrôle continu |
| Pharmacie | 12h | Contrôle continu |
| Ethique du soin | 24h | Contrôle continu |
| Parcours social : si parcours majeur coefficient 3 / si parcours mineur coefficient 2 | | |
| Culture sanitaire et sociale | 24h | Contrôle continu |
| Psychologie | 24h | Contrôle continu |
| Projet de prévention | 12h | Contrôle continu |
| Culture générale | 12h | Contrôle continu |
| Ethique du soin | 24h | Contrôle continu |
| TOTAL COURS | 364h | |
| Entretiens individuels 3PE | 3 entretiens 45min/étudiant | Assiduité |
| Entretiens individuels pédagogiques | 3 entretiens 30min/étudiant | Assiduité |
| Stage | 140h (quatre semaines) | Rapport de stage |
| TOTAL heures/étudiant | 507h45 | |